

Tél. : 04 91 50 37 38

Fax :

Courriel : ce.0130527C@ac-aix-marseille.fr

Liste des élèves de la classe de 15 CE2B

Enseignant(s) : MADAME BARDON

<i>N°</i>	<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Né(e) le</i>	<i>Sexe</i>	<i>Niveau</i>
1	ABDALLAH	Imane	10/02/2015	F	CE2
2	ABDI	Djena	26/02/2015	F	CE2
3	ABDOU DJAF	Rouqaya	29/12/2015	F	CE2
4	ABDOU MADI M DRE	Yûnus	08/04/2015	M	CE2
5	BENGOUIA	Layna	05/06/2015	F	CE2
6	BONDELE ESAFUKA	Eloïse	27/07/2015	F	CE2
7	BOUCHAMA	Alaa	17/08/2015	F	CE2
8	BOULAYAT	Youssef	06/04/2015	M	CE2
9	BOUTEBILA	Iwan	23/06/2015	M	CE2
10	CHEDDAD	Rahma	15/04/2015	F	CE2
11	DIMITROVICI	David	27/05/2015	M	CE2
12	DJAMALI	Raniya	03/07/2015	F	CE2
13	KOULLA	Mohamed Rassim	10/02/2015	M	CE2
14	LARBAOUI	Yasser	24/05/2015	M	CE2
15	MOKADDEM	Maamar	20/05/2015	M	CE2
16	NAKOURI	Emna	30/03/2015	F	CE2
17	NASRAOUI	Tessnim	10/04/2015	F	CE2
18	OUGAD	Adem	30/12/2015	M	CE2
19	SAFI	Shakir	06/09/2013	M	CE2
20	SEKKAÏ	Marwan	29/05/2014	M	CE2
21	SEMEDO DE OLIVEIRA	Kelicia	19/01/2015	F	CE2
22	YAHIAOUI	Samra	20/11/2015	F	CE2
23	ZAHRAN	Lojaine	06/03/2015	F	CE2

Nombre élèves 23

Mise à jour en date du 30/06/2023

LISTE DE FOURNITURES SCOLAIRES
Rentrée : Lundi 4 septembre 2023

Chers parents,

Voici la liste de matériel dont votre enfant aura besoin pour pouvoir faire son travail dans de bonnes conditions.

Une partie de ces fournitures sera **dans le cartable de l'élève et dans son casier.**

L'autre partie sera mise **en réserve en classe.**

- 1 trousse
- 1 grande (A4) chemise à rabats
- 1 paire de ciseaux à bouts ronds

- 20 feutres Velléda bleus
- 5 crayons à papier
- 20 bâtons de colle
- 5 stylos bleus (**pas de stylos 4 couleurs**)

- 1 ramettes de 500 feuilles blanches
- 1 rouleau d'essuie tout
- 1 boîte de mouchoirs

Merci de retirer tous les emballages des fournitures et de les marquer au nom de votre enfant.

Cette liste a été réduite suite à une donation de matériels par la mairie. Il est possible, selon la livraison de ces fournitures, que des compléments vous soient demandés à la rentrée.

Coopérative scolaire :

Le montant de l'adhésion à la coopérative scolaire est fixé à 15 € (à régler de préférence par chèque à l'ordre de la coop. Scol. école B. Cadenat). La coopérative de chaque classe sert à financer partiellement ou en totalité des spectacles, des sorties, des achats de matériels au cours de l'année. Plus elle aura d'adhérents, plus les financements seront possibles.

Assurance scolaire :

La participation aux activités facultatives (étude du soir, sorties...) n'est possible que si l'enfant possède une couverture **individuelle accident. Fournir obligatoirement une attestation d'assurance le mentionnant clairement.**